

CONNAISSANCE DES DIFFERENTES STRUCTURES

Présentation par
Laetitia Lauvergeat,
Enseignante spécialisée SESSAD Moulins

Au programme :

- 1/ Bassins d'éducation
- 2/ Dispositifs de l'éducation Nationale
- 3/ Dispositifs du médico social
- 4/ Dispositifs du secteur sanitaire

Les bassins d'éducation

- Sambre Avesnois
- Cambrésis
- Douaisis
- Dunkerque Flandres
- Lille Centre
- Lille Est
- Lille Ouest
- Roubaix Tourcoing
- Valenciennois

Bassins ASH

- **Avesnes/ Valenciennes ASH** (Mr MASURE Reinold)
- **Douai/ Cambrai ASH** (Mr LOGEON Vincent)
- **Dunkerque/ Lille 2 ASH** (Mr MOLLET Eric)
- **Lille 1/ Lille 3 ASH** (Me DEBAST Agnès)
- **Roubaix/ Tourcoing ASH** (Mr SAAD Patrick)

Dispositifs de l'Education Nationale

- Unités d' Enseignement Maternelle
- CLIS / CLIS TED
- ULIS / ULIS TED

Unités d'Enseignement en Maternelle

- Référence : BO n° 12 du 20 mars 2014 (annexe 2)
- Nombre d'implantations : 1 (Arras SESSAD Pinocchio)
- Public accueilli : 7 enfants de 3 à 6 ans avec TSA
- Rattaché à un dispositif médico social (SESSAD, IME)
- Admission : notification MDPH
- Objectif principal : Dispositif implanté dans une école maternelle permettant le travail des pré requis à la scolarisation (devenir élève, comportement de travail, structuration du temps et de l'espace...)

CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire)

- Référence : circulaire n° 2009-087 du 17-7-2009
- Public accueilli : **enfants** de 6 à 12 ans dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire (12 élèves par classe).
- Admission : notification MDPH
- Objectif principal : bénéficiaire, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation, c'est-à-dire un enseignement individualisé, une participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet de l'école, et des inclusions en classes ordinaires.

CATEGORIES

- ◆ CLIS 1 : élèves dont la situation de handicap procède de **Troubles des Fonctions Cognitives** ou mentales (**TFC**). En font partie les **Troubles Envahissants du Développement (CLIS TED)** ainsi que les **Troubles Spécifiques du Langage** et de la parole (**CLIS TSL**).
- ◆ CLIS 2 : élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés
- ◆ CLIS 3 : élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés
- ◆ CLIS 4 : élèves en situation de handicap moteur (dont font partie les troubles dyspraxiques), avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap

CLIS TED

- Accueillent 5 enfants de 6 à 12 ans
- Implanté dans une école ordinaire
- Admission par notification MDPH + commission d'orientation
- Profil des élèves :
 - parcours scolaire ordinaire
 - Capacités d'apprentissage
 - Projet inclusion
 - Communication et langage

Implantations dans le NORD

- 188 CLIS 1 dont 11 CLIS TED
 - 5 CLIS 2
 - 1 CLIS 3
 - 2 CLIS 4
-
- Listing et cartes implantation par ARS (mots clés CLIS TED NORD)

ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire)

- Référence : circulaire n° 2010-88 du 18/06/10
- Public accueilli : **Adolescents** dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire (10 élèves par unité)
- Admission : notification MDPH + commission CDAPH
- Objectif principal : accueillir de façon différenciée dans certains collèges et lycées (essentiellement lycées professionnels), des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire les conduisant à une insertion professionnelle réussie

Catégories

- **ULIS TFC** : élèves présentant des **Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales (ULIS TFC)**, dont les troubles spécifiques du langage et de la parole. (**ULIS TSL**)
- **ULIS TED** : élèves présentant des **Troubles Envahissants du Développement** (dont l'autisme)
- **ULIS TFM** : élèves présentant des **Troubles des Fonctions Motrices** (dont les troubles dyspraxiques).
- **ULIS TFA** : élèves présentant des **Troubles de la Fonction Auditive**
- **ULIS TFV** : élèves présentant des **Troubles de la Fonction Visuelle**

Implantations dans le Nord

- En collège
 - 73 ULIS TFC (public + privé)
 - 1 ULIS TFA
 - 7 ULIS TFM
 - 1 ULIS TED (Dunkerque)
- En lycée professionnel
 - 2 ULIS TFM
 - 18 ULIS TFC (public + privé)
- Listing par ONISEP (mots clés ULIS TED NORD)

Services et établissements médico sociaux

- ITEP
- IME/ IMPRO
- SESSAD

ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques)

- Référence : aire.asso.fr
- Nombre d'implantations dans le Nord : 10
- Public accueilli : enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des **troubles du comportement** dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Admission : notification MDPH
- Objectif principal : **interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques** au sein d'une même équipe institutionnelle

IME (Institut Médico Educatif) et IMPRO

- Référence : décret n° 89-798 du 27/10/89 (annexe 24)
- Public accueilli : enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans, présentant des **troubles des fonctions cognitives à dominante intellectuelle**.
- Nombre d'implantations dans le Nord : 39
- Admission : notification MDPH
- Objectif principal : Dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les **aspects psychologiques et psycho-pathologiques** ainsi que le recours à des techniques de **rééducation**.

SESSAD

- Référence : *Décret n° 89-798 du 27/10/89 (annexe 24)*
- Public accueilli : Enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation liées à des troubles du développement intellectuel et/ou de l'organisation de la personnalité, déficience motrice et/ou dysfonctionnement d'origine cérébrale. **Chaque SESSAD a sa spécificité de public.**
- Dépend administrativement d'un établissement socio médical, régi par une association, financé par l'ARS.
- Admission : notification MDPH
- Objectif principal : aide à **l'inclusion scolaire** et dans **tous les milieux de vie de l'enfant.**

Dispositifs du médical

- CAMSP
- CMP
- CMPP
- Hopitaux de jour

CAMSP (Centre d'Action Médico Sociale Précoce)

- Population accueillie : Enfants de 0 à 6 ans aux handicaps variés (déficience mentale, auditive, visuelle, motrice ou pluri-handicap).
- Mission : Dépister et proposer une **cure ambulatoire** et une **rééducation** pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.
Accompagnement pédagogique par un enseignant spécialisé faisant parti de l'équipe pluridisciplinaire.
- Admission : rdv téléphonique

CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique)

- Population accueillie : Enfants, adolescents et jeunes adultes dont l'état nécessite une intervention complexe comportant des **actions d'ordre médical, psychologique et pédagogique** étroitement associées.
- Admission : consultation sur rdv téléphonique
- Mission : Assurer des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires. Réorienter vers les structures adaptées au diagnostic.
- Les CMPP sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente.

CMP (Centre Médico Psychologique) et intersecteur de pédopsychiatrie

- Population accueillie : Périnatalité, enfants, adolescents, parents et adultes dont l'état nécessite des investigations, des soins, des orientations d'ordre médical, psychologique et psychiatrique étroitement associés prenant en compte leur inscription dans le contexte social, judiciaire, éducatif ...
- Missions : unité de 1^{er} recours délivrant des consultations. Accueille toutes les demandes de soins, effectue un travail de diagnostic et d'évaluation, si nécessaire assure des prises en charge thérapeutiques, la coordination avec d'autres lieux de soins dans certaines situations complexes, et la coordination avec les autres systèmes locaux d'aide.
- Équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin psychiatre.

Hopitaux de jour

- Dépendent des EPSM (établissement public de santé mentale) et couvrent un secteur géographique
- Admission : adressés par le CMP rattaché au secteur
- Missions : diagnostic et évaluation; établir un projet individualisé ; mise en place des accompagnements nécessaires.
- Équipe pluridisciplinaire à dominante médicale + enseignant spécialisé